UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

Département de l'Aménagement du Territoire
Communautaire et des Transports

Le Commissaire

UEMOA

Ouagadougou, le 19 MAI 2026

COMMUNIQUE N° 0001 /2026/DATC/UEMOA

RELATIF AU REPORT DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES A L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001 /2026/DATC/UEMOA POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE LA MISSION DE REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES METIERS DE L'AVIATION CIVILE DANS L'ESPACE UEMOA

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires à l'avis à manifestation d'intérêt ci-dessus cité que la date de dépôt des candidatures initialement prévue pour le **05 mai 2026 est reportée au** 04 JUIN 2026 **.**

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 15 heures 30 mn au 5éme étage du complexe administratif sis à Ouaga 2000 dans la salle de réunion du DATC.

Jonas GBIAN

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
Le Commissaire
UEMOA

380 Av. du Professeur Joseph KI – ZERBO 01 BP 543 Ouagadougou 01 – BURKINA FASO Tél. : (+226) 25 31 88 73 à 76
Fax. : (226) 25 31 88 72 Email : commission@uemoa.int Sites Internet : www.uemoa.int et www.izf.net

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports

---

Le Commissaire

AVIS N° 111 /2026/AMI/UEMOA/DATC

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN VUE DE LA MISSION DE REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES METIERS DE L'AVIATION CIVILE DANS L'ESPACE UEMOA

1. L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a adopté, à la 40ème Session de l'Assemblée de l'OACI en 2019, la Résolution A40-25 relative à la mise en œuvre de stratégies de formation et de renforcement des capacités en aéronautique afin de pérenniser le développement durable, sûr et sécurisé de l'aviation civile.

Pour la mise en œuvre de cette résolution, les Directeurs Généraux des Autorités d'Aviation Civile des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont recommandé à l'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile (URSAC) de l'UEMOA, lors de la sixième réunion de son Comité de Direction tenue en février 2025 à Dakar, au Sénégal, de mener des réflexions sur une stratégie commune pour revitaliser l'industrie de transport aérien, notamment, le développement des capacités de formation aux métiers de l'aérien pour faire face à l'accroissement de la demande de transport aérien dans l'Union.

2. C'est dans ce cadre que la Commission de UEMOA envisage dans son budget 2026, la sélection d'un consultant individuel en vue de la mission de réalisation d'une étude relative à l'élaboration de la stratégie communautaire sur le renforcement des capacités dans les métiers de l'aviation civile dans l'espace UEMOA.

3. L'objectif principal de la mission du consultant est d'appuyer la Commission de l'UEMOA dans ses efforts de renforcement des capacités dans le secteur de l'aviation civile et au maintien du système de transport aérien dans l'Union.

4. De façon spécifique, la mission du consultant devra permettre de :

- faire un diagnostic stratégique sur les activités et les métiers de l'aviation civile des États membres de l'UEMOA y compris les activités émergentes telles que la conception et l'usage des drones ainsi que la protection de l'environnement ;
- faire la projection des activités aéronautiques des Etats (demande de trafic, survols, etc.) ;
- identifier les emplois, les compétences et les qualifications requises dans l'aviation et établir une cartographie régionale des métiers de l'aviation civile qui servira de base

pour la collecte des informations permettant l'établissement de la feuille de route UEMOA ;

- identifier les besoins prioritaires en renforcement des capacités, en tenant compte des exigences internationales, des évolutions technologiques et des défis propres à chaque État ;
- identifier les offres et les établissements de formation dans le domaine de l'aviation civile dans l'UEMOA ;
- élaborer un cadre harmonisé décrivant les orientations et les mécanismes communautaires de soutien au développement des compétences dans l'aviation civile;
- proposer des actions stratégiques et outils permettant de renforcer durablement les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des États membres de l'UEMOA en matière d'aviation civile ;
- définir un plan de mise en œuvre incluant les modalités de coordination, de financement, de suivi et d'évaluation pour garantir l'opérationnalisation de la stratégie communautaire ;
- sensibiliser le personnel aéronautique des Etats membres de l'UEMOA sur la stratégie communautaire de renforcement des capacités.

5. Les résultats attendus de la mission du consultant sont :

- le diagnostic stratégique sur les activités et les métiers de l'aviation civile des États membres de l'UEMOA y compris les activités émergentes telles que la conception et l'usage des drones ainsi que la protection de l'environnement est réalisé ;
- le document de projection des activités aéronautiques des Etats (demande de trafic, survols, etc.) est élaboré ;
- les emplois, les compétences et les qualifications requises dans l'aviation civile dans l'UEMOA sont identifiés ;
- la cartographie régionale des métiers de l'aviation civile est réalisée ;
- les offres et les établissements de formation dans le domaine de l'aviation civile dans l'UEMOA sont identifiés ;
- le cadre harmonisé décrivant les orientations et les mécanismes communautaires de soutien au développement des compétences dans l'aviation est élaboré ;
- des actions stratégiques et outils permettant de renforcer durablement les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des États membres en matière d'aviation civile sont proposées ;
- un plan de mise en œuvre incluant les modalités de coordination, de financement, de suivi et d'évaluation pour garantir l'opérationnalisation de la stratégie communautaire est défini ;
- le personnel aéronautique des Etats membres de l'UEMOA est sensibilisé sur la stratégie communautaire de renforcement des capacités.

6. La durée totale des prestations est de neuf (09) mois calendaires, hors délais d'approbation des livrables.

7. En vue de la constitution de la liste restreinte, le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine invite les consultants individuels qualifiés ayant une expérience confirmée dans le domaine identifié, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.

8. Le Consultant individuel doit être ressortissant d'un pays africain et devra avoir :

- un diplôme bac+5 ou équivalent dans le domaine de l'aviation civile ;
- au moins quinze (15) années d'expérience dans le secteur de l'aviation civile dont au moins dix (10) dans le domaine de la formation et des qualifications du personnel aéronautique ;
- avoir participé à l'élaboration d'au moins deux (02) stratégies nationales ou régionales de renforcement de capacités dans le domaine de l'aviation civile ;
- avoir une expérience professionnelle dans la zone UEMOA ;
- une maîtrise de la langue de travail (français) à l'écrit comme à l'oral.

Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des prestations. Les informations fournies doivent être précises et vérifiables (preuve à l'appui : copies certifiées conformes des diplômes ou attestations, certificats ou attestations de travail, certificats ou attestations de bonne fin d'exécution pour les missions réalisées, etc.).

9. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

10. La sélection du consultant se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de l'UEMOA et définies dans le Règlement d'exécution N°001/2020/COM/UEMOA du 24/02/2020 relatif aux règles de passation, d'exécution et de réception des marchés des Organes de l'UEMOA.

11. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale dans le domaine de l'aviation civile, l'expérience spécifique dans i) le domaine de la formation et qualification du personnel aéronautique, ii) l'élaboration de stratégies nationales ou régionales de renforcement de capacités dans le domaine de l'aviation civile et l'expérience professionnelle dans l'espace UEMOA.

Critères d'évaluation	Notes maximales
1. Expérience générale du consultant individuel dans le domaine	20
2. Expérience spécifique du consultant individuel en lien avec les objectifs spécifiques de la mission	70
3. Connaissance de la région (pays de l'UEMOA)	10
Total des points	**100**

Pour tous renseignements, veuillez prendre contact simultanément (par mail) avec le secrétariat du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC) :

- myanogo@uemoa.int
- ddtoure@uemoa.int

12. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), peuvent être envoyées par la poste, ou déposées à la Commission de l'UEMOA, Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC) à l'attention de Monsieur le Commissaire Chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC) Complexe Administratif de Ouaga 2000, Bureau 505, au 5ième Etage Place Monument des Héros nationaux Boîte postale : 01 BP 543 Ouagadougou, Burkina Faso.

Les manifestations d'intérêt transmises par courrier électronique sont irrecevables.

Les consultants doivent s'assurer que leurs plis sont effectivement parvenus à la Commission de l'UEMOA dans les délais fixés.

Les plis devront être déposés, **au plus tard le** 05.05.2026 **à 09 heures 00**, heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 15h30mn au Complexe administratif sis à Ouaga 2000, dans la salle de réunion du DATC, au 5ème étage.

Les candidats désireux peuvent prendre part ou se faire représenter à la séance d'ouverture.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêts devra être scellée et porter visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude relative à l'élaboration de la stratégie communautaire sur le renforcement des capacités dans les métiers de l'aviation civile dans l'espace UEMOA** ».

Ouagadougou, le 27.03.2026

Jonas GBIAN

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports
Le Commissaire
UEMOA